



Règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique 2019 organisée par Statbel, l'IWEPS et Statistiek Vlaanderen

1. Objectifs

Les objectifs généraux des Olympiades européennes de Statistique (ESC) sont les suivants:

- promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves de l'enseignement secondaire pour les statistiques;
- montrer aux élèves de l'enseignement secondaire l'enjeu sociétal des statistiques officielles;
- encourager les enseignants à utiliser du nouveau matériel et de nouvelles techniques dans l'enseignement de la statistique, comme l'utilisation des statistiques officielles, et valider la bonne acquisition des concepts statistiques par leurs élèves;
- promouvoir le travail en équipe et l'esprit de collaboration.

2. Participation

L'étape belge des Olympiades européennes de Statistique (ESC) est ouverte à tous les élèves du 2^e et 3^e degrés de tous les programmes d'études de toutes les écoles secondaires officiellement reconnues de Belgique. Les écoles européennes officiellement reconnues en Belgique peuvent également participer à l'épreuve belge des Olympiades européennes de statistique. Tous les éléments du concours seront disponibles en néerlandais, français et allemand. Les ESC s'adressent dès lors aux trois communautés linguistiques de Belgique.

Les ESC se concentrent sur deux groupes d'âge, à savoir les élèves du deuxième et du troisième degrés de l'enseignement secondaire. Lors de l'étape belge, une équipe lauréate et deux équipes finalistes (2^e et 3^e places) seront désignées pour les deux groupes cibles et les trois communautés linguistiques. Ces 18 équipes pourront participer à la sélection pour l'étape européenne des ESC (voir 10. Sélection pour l'étape européenne des ESC).

Les étudiants participeront en équipe de un à trois membres. Les membres d'une même équipe doivent faire partie du même établissement scolaire et du même groupe cible. Pour chaque équipe, un enseignant jouera le rôle de coach et supervisera leur travail. L'enseignant ne participe pas aux épreuves.



Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou au nombre d'équipes d'un même établissement scolaire ou au nombre d'équipes qu'un même enseignant peut avoir sous sa supervision. Les enseignants et les élèves peuvent provenir de tous les domaines d'études.

Les élèves ne peuvent être membres que d'une seule équipe.

3. Inscription

Les enseignants qui souhaitent participer aux ESC avec leurs élèves doivent inscrire leur(s) équipe(s) en ligne sur le site web spécialement prévu à cet effet, à savoir: https://www.esc2019.eu/esc_BE/reg_index.do?L=9. Il est possible de s'inscrire à partir du 19 octobre 2018 et jusqu'au 12 janvier 2019.

L'inscription à la phase nationale ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire sont fournies et que l'enseignant a reçu un e-mail de confirmation. Pour toute question concernant l'inscription, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse statolympiade@economie.fgov.be.

4. Épreuve de sélection

L'étape belge des ESC 2019 consistera en deux épreuves. La première épreuve se déroulera via une plateforme web et contiendra trois questionnaires à choix multiples. Pour chaque question, quatre réponses seront proposées, mais une seule sera correcte.

Lors de la deuxième épreuve, les équipes devront analyser les microdonnées et en discuter dans une présentation. La présentation sera rendue sous forme de fichier PDF et devra répondre à certaines exigences (voir 4.2. Deuxième épreuve). Une équipe ne pourra participer à la deuxième épreuve que si elle est qualifiée après la première épreuve.

Aussi bien les équipes gagnantes que les équipes finalistes de l'étape belge pourront participer à la sélection pour l'étape européenne des ESC.

Il ne sera pas nécessaire de se déplacer pour participer aux épreuves.



4.1. Première épreuve

Testera les compétences suivantes

a. Connaissances de base

L'épreuve consistera à répondre à 10 questions portant sur la compréhension de concepts statistiques de base, l'interprétation de graphiques, des calculs basiques de probabilités, etc.

b. Utilisation des statistiques officielles

L'épreuve consistera à répondre à 10 questions sur des données statistiques variées. Pour pouvoir y répondre, il sera nécessaire de consulter le site web de Statbel (<https://statbel.fgov.be>) ou d'autres institutions statistiques.

c. Interprétation d'un rapport statistique

L'épreuve consistera à répondre à 10 questions sur la publication d'Eurostat "L'économie européenne depuis le début du millénaire - un portrait statistique - édition 2018".

4.2. Seconde épreuve

Pour cette épreuve, les équipes participantes devront faire une présentation sur la base d'un ensemble de données au format Excel (microdonnées), qui sera mis à disposition par les organisateurs. Les équipes devront présenter les données à analyser ainsi que leurs résultats sous la forme d'un diaporama (fichier PDF) qui comprendra les parties suivantes:

- Introduction avec le nom de l'équipe, le nom et l'adresse de l'école et la catégorie dans laquelle l'équipe participe (2^e ou 3^e degré).
- Objectif de l'étude ou de l'analyse
- Méthode de travail: outils utilisés, techniques d'analyse de l'information, etc.
- Résultats: tableaux, graphiques, résultats d'analyse, etc.
- Conclusions

La présentation au format PDF comptera au maximum 8 diapositives (y compris l'introduction). Les noms de ces fichiers PDF seront les noms exacts des équipes et devront être déposés sur la plateforme dans les délais impartis. La présentation doit être faite dans la langue de la communauté à laquelle appartient l'école.



Le jury évaluera uniquement les parties imprimables du fichier PDF. Les éléments tels que les liens vers des contenus externes, les vidéos intégrées, etc. ne seront pas pris en considération et ne seront donc pas évalués.

L'analyse proposée par les participants devra se limiter à la base de données fournie. Aucune présentation incluant des analyses portant sur l'exploitation de bases de données différentes ou recourant à des informations complémentaires ne sera acceptée.

Il n'y aura aucune restriction sur le logiciel utilisé pour exploiter la base de données.

5. Critères d'évaluation

5.1. Première épreuve

Chacune des trois parties de la première épreuve sera évaluée comme suit:

- une réponse correcte apporte 1 point;
- une réponse incorrecte déduit 0,33 point;
- une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacune des trois parties est de 10 points. Les résultats de la première épreuve seront obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests. Ce résultat est ensuite multiplié par 10, de sorte que le score final est de 100 points maximum.

Les équipes seront classées selon ce système de notation. Au terme de cette première épreuve, au maximum seule la moitié des équipes ayant obtenu plus de 50% seront sélectionnées pour la deuxième épreuve. Les équipes sélectionnées recevront un diplôme.

Les résultats des trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement.

De plus, les résultats de la première épreuve entreront également dans le calcul de la note finale à hauteur de 25%.



5.2. Deuxième épreuve

Les équipes ne pourront participer à la deuxième épreuve que si elles sont qualifiées après la première épreuve. La présentation de l'analyse des microdonnées sera évaluée comme suit:

- Forme de la présentation
 - Structure, ordre et attrait des résultats
 - Présentation claire et lisible
 - Références (ordre et clarté du contenu de chaque section, aspects visuels)
 - Usage correct et précis des notions
- Objectifs
 - La présentation indique clairement les objectifs et la définition du problème
 - Le choix des objectifs à examiner est motivé.
 - Les données analysées sont en adéquation avec les objectifs à examiner
- La méthodologie et l'analyse mises en œuvre
 - La méthode utilisée est correcte et adaptée aux données reçues et aux objectifs formulés
- Présentation et explication des résultats
 - Bon équilibre entre les tableaux, les graphiques et le texte
 - Les tableaux et les graphiques sont accompagnés d'un texte visant à mettre l'accent sur les informations les plus pertinentes
 - Les images sont adéquates et soutiennent les résultats et conclusions
 - Le choix des variables utilisées est motivé
 - L'analyse mise en œuvre est conforme au niveau d'instruction de l'équipe
- Conclusion
 - Conclusion pour chaque objectif et conclusion générale
 - Les limites de l'analyse sont expliquées (le cas échéant)

Après examen des présentations reçues, un jury (un par Communauté, voir point 7) sélectionnera les 5 meilleures présentations par communauté et groupe cible et leur attribuera une note sur 100 points. Le score de la deuxième épreuve comptera pour 75% du résultat final.

5.3. Résultat final

Une note finale sera attribuée par communauté et groupe cible. La note finale des équipes sera calculée selon la formule suivante :

Note finale = 0,25 x score de la 1^{ère} épreuve + 0,75 x note de la 2^{ème} épreuve



L'équipe lauréate par communauté et par groupe cible est l'équipe qui aura obtenu la note finale la plus élevée. Les deux autres meilleures équipes seront nommées finalistes de la communauté et du groupe cible respectifs. De plus, le jury se réserve le droit d'honorer une ou plusieurs équipes avec une mention spéciale.

6. Prix

Chaque élève de l'équipe lauréate se verra offrir un chèque-cadeau et un sac cadeaux. L'enseignant qui encadre l'équipe recevra également un chèque-cadeau et un sac cadeaux. Chaque équipe lauréate recevra un trophée. Si deux équipes accompagnées d'un même enseignant sont lauréates, ce dernier ne recevra qu'un seul prix.

7. Jury de la phase nationale

Pour la phase nationale, un jury siégera par Communauté. Les jurys des différentes communautés linguistiques seront composés de membres de Statbel, de l'institution statistique de la région (Statistiek Vlaanderen ou IWEPS) ou de la Communauté (Ostbelgien Statistik) et d'institutions éducatives, universitaires, des médias et / ou autres. Le jury prend ses décisions en toute indépendance. Si le nombre de présentations est élevé, le jury peut être assisté par un groupe de travail (composé de membres du personnel des instituts de statistique) pour évaluer la seconde épreuve.

Le jury francophone est composé de :

1. **Frédéric Vesetini**, Directeur scientifique IWEPS
2. **Dominique De Baets**, Statbel, l'office belge de statistique
3. **Catherine Dehon**, Professeure ULB
4. **Cédric Heuchenne**, Professeur ULiège
5. **Eric Sevenants**, Professeur secondaire
6. **Philippe Lawson**, Directeur des rédactions des Éditions de l'Avenir

8. Communication de la décision du jury et remise des prix

La décision du jury sera annoncée aux finalistes (top 3 par catégorie) par e-mail au plus tard le 1^{er} mars 2019. Ces finalistes seront invités à une cérémonie de remise des prix qui aura lieu à Bruxelles, le vendredi 15 mars 2019 dans l'après-midi. Par ailleurs, les finalistes seront annoncés sur le site web <https://statbel.fgov.be/fr/olympiadesstatistique>. Les équipes lauréates seront annoncées lors de la remise des prix.



9. Publication des présentations

Les présentations des équipes lauréates et des finalistes de chaque Communauté ou les présentations ayant reçu une mention seront publiées sur les sites web de Statbel, de l'WEPS et de Statistiek Vlaanderen et éventuellement aussi sur ceux de leurs partenaires. Y seront précisés les noms des équipes, leur groupe cible ainsi que leur établissement scolaire. Les participants acceptent ces règles et autorisent la publication de leurs travaux. Les présentations de chaque équipe participante aux ESC seront conservées par Statbel, l'Weps et Statistiek Vlaanderen.

10. Sélection de l'étape européenne des ESC

Seules quatre équipes belges, deux par catégorie, seront autorisées à participer à l'étape européenne des Olympiades. Tous les finalistes des différentes catégories et communautés linguistiques pourront participer à la sélection pour l'étape européenne. Cela signifie que les équipes lauréates et les équipes finalistes des différentes catégories et communautés linguistiques (18 équipes au total) seront invitées à préparer une vidéo sur un concept statistique à définir pour l'étape européenne. La vidéo sera à réaliser de préférence en anglais ou dans votre propre langue avec sous-titrage en anglais.

Un jury national évaluera les vidéos et sélectionnera deux équipes lauréates par catégorie. Statbel nominera ces équipes et les inscrira à l'étape européenne. Ces équipes enverront la vidéo qu'elles ont réalisée pour l'étape européenne.

Les vidéos de la sélection européenne doivent être conformes au règlement européen. De plus amples informations sur l'étape européenne et le contenu de l'épreuve sont disponibles dans le règlement européen: https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/olympiade/rules%20european%20phase%202019_FR.pdf. La sélection des équipes pour l'étape européenne sera également présentée lors de la cérémonie de remise des prix le 15 mars 2019.

Le jury national pour la sélection pour l'étape européenne sera communiqué le plus vite possible.

11. Calendrier de l'étape belge et de la sélection pour l'étape européenne des Olympiades européennes de Statistique 2019

- Inscription: du 19 octobre 2018 au 12 janvier 2019 minuit
- Première épreuve: du 16 janvier au 23 janvier 2019 minuit
- Communication des résultats de la première épreuve: 30 janvier 2019
- Deuxième épreuve: du 1^{er} février au 15 février 2019



- Communication des finalistes: au plus tard le 1^{er} mars 2019
- Remise des prix et communication des équipes lauréates: 15 mars 2019, après-midi
- Sélection pour l'étape européenne: du 29 mars 2019 au 2 mai 2019
- Communication des lauréats pour la phase européenne: 9 mai 2019
- Inscription des équipes l'étape européenne par Statbel: 9 mai 2019
- Envoi des vidéos gagnantes par les équipes lauréates de la sélection européenne: du 10 au 15 mai 2019

12. Droit de modification

Statbel, l'IWEPS et Statistiek Vlaanderen ainsi que leurs partenaires se réservent le droit de modifier le règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique, y compris les dates indiquées dans le calendrier, voire d'annuler l'épreuve en cas de nécessité. Ces modifications seront annoncées sur le site web <https://statbel.fgov.be/fr/olympiadesstatistique>.

13. Acceptation du règlement de l'étape belge et de la sélection européenne des Olympiades européennes de Statistique

La participation à l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique et à la sélection européenne suppose l'acceptation de l'ensemble des règles susmentionnées par les équipes participantes et leur enseignant superviseur.